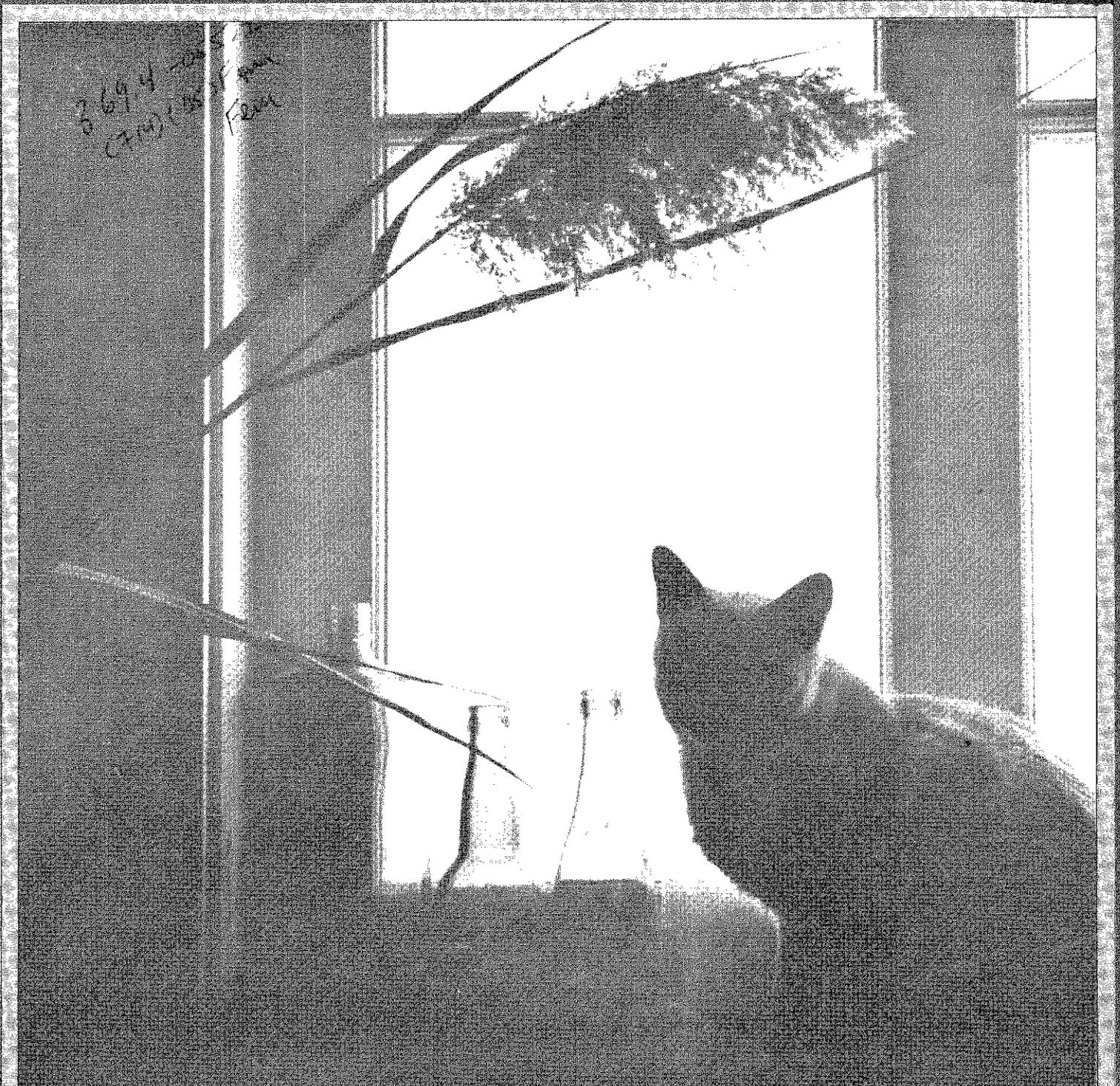


femmes d'ici

OCT. 1981 VOL. 16 no. 2



FEMME AU FOYER

Par Louise Joly



C'est avec optimisme que nous avons élaboré, au début de l'année 1981, un projet de recherche sur la femme au foyer. Cette recherche est comparable à notre vaste enquête que nous avons effectuée en 75-76 sur le statut de la femme collaboratrice du mari dans une entreprise à but lucratif.

Cette étude sur le rôle de la femme au foyer devient très importante et même nécessaire puisque selon les résultats du sondage auprès des membres AFEAS en 80, nous découvrons que la très grande majorité (86.4%) des membres sont mariées, que plus de la moitié (58.6%) des répondantes travaillent exclusivement au foyer et que parmi les thèmes qui suscitent le plus d'intérêt chez les répondantes, celui de la femme au foyer arrive en tête de liste avec 92.3%. Cette recherche est d'autant plus nécessaire du fait que nous n'avons découvert à date aucun document contenant tous les aspects du rôle de la femme au foyer. Il existe bien sûr des études sur certains points précis mais aucun dossier complet.

Les objectifs de cette recherche adoptés par le Conseil d'administration provincial sont:

- Définir la femme au foyer des années 80;
- découvrir ses motivations, ses aspirations, ses besoins;
- reconnaître l'importance de son rôle au niveau familial, social, économique, culturel et chrétien;
- ressortir les aspects légaux et financiers;
- élaborer des recommandations.

Pour atteindre ces objectifs, nous prévoyons trois étapes échelonnées sur environ trois ans.

Au cours de la première étape, le comité provincial consacra temps et énergie à la recherche comme telle, c'est-à-dire élaboration d'un questionnaire, envoi des questionnaires, compilation et analyse des données recueillies. Tout ce travail se fera en collaboration avec des personnes ressources et un rapport complet sera publié au cours de l'année 82.

La deuxième étape sera consacrée à la diffusion des résultats de l'enquête, à faire connaître le dossier à tous les membres, à étendre l'information à l'extérieur de l'AFEAS et à sensibiliser la population. Au cours de cette période, les membres des cercles seront invitées à réfléchir sur la situation de la femme au foyer et à formuler des propositions pouvant mener à la reconnaissance de son rôle de "femme au foyer".

La troisième phase ou étape nous permettra de passer à l'action, de jouer notre rôle de corps intermédiaire en faisant des pressions auprès des autorités concernées pour obtenir la mise en application des recommandations.

Comme nous pouvons le constater, nous retrouvons tout au long de cette démarche, les trois volets qui nous sont si familier à l'AFEAS: recherche, étude, action.

Le succès que nous obtiendrons repose, en grande partie, sur la participation de chacune d'entre nous au cours de la deuxième et troisième étapes.

Par le biais de cette recherche, nous souhaitons obtenir un changement de mentalités tel que la femme au foyer se sente valorisée dans ses fonctions, que l'on ne ressente plus cet esprit de comparaison entre femme au foyer-femme sur le marché du travail, que la femme au foyer obtienne son propre "statut" et que l'on reconnaisse la valeur sociale et économique du travail au foyer.

FAIRE TIRER SON PORTRAIT

Par Eliane Pelletier

"Un vrai portrait de photographe!" J'étais chez ma voisine à déguster une soupe à la citrouille dont elle expérimentait la recette. Nous discussions de l'article "Qui sommes-nous?" paru dans Femmes d'Ici et c'était l'appréciation qu'elle en faisait. Devant mon air interrogateur, elle s'est expliquée. "C'est vrai, quand tu lis ça, on dirait qu'en répondant au questionnaire de l'enquête, les femmes ont mis leur robe du dimanche, ajusté leurs bas et peigné bien proprement leurs cheveux comme pour aller faire tirer leur portrait chez le photographe. Un portrait de photographe, c'est toujours bien figolé, bien flatté, sans défaut, sans ride. Tout le monde est beau là-dessus! Je suis peut-être râleuse mais il me semble que ce que je vois, moi, dans mon coin, ça ressemble plus à une photo faite avec un petit Brownie de ma jeunesse: c'est bien le même sujet mais il y a des distorsions et c'est un peu flou.

Quand on parle de notre âge, de notre niveau scolaire, du milieu où on vit, du revenu familial et de notre statut civil, c'est très ressemblant. Où je trouve que les femmes prennent des poses, c'est quand elles disent être féministes et solidaires des autres et qu'en assemblée générale, elles refusent d'adopter une proposition qui réclame, pour les mères au foyer, une allocation de disponibilité et des allocations familiales plus élevées; qu'elles veulent enlever les mots "au risque de choquer" dans un texte qui demande à l'AFEAS de défendre les droits des femmes et de lutter contre les injustices; qu'elles ne veulent pas risquer que la responsabilité d'agent de pastorale soit confiée à une femme...

Elles se donnent des airs quand elles se disent engagées et intéressées par les questions touchant les femmes et qu'on ne peut pas trouver cinq femmes pour rencontrer un conseil municipal pour discuter de nos problèmes; quand elles se disent participantes réelles à leur association alors qu'une sur trois d'entre elles vient consommer de l'AFEAS sept fois dans l'année sans jamais vouloir accepter une responsabilité..."

La soupe à la citrouille était délicieuse, un vrai velours!



SE PAR L'ENGAGEMENT

Par Yvette Beauchamps-Roy (1)

Membre de l'AFEAS depuis 1977, je viens vous dire bien simplement ce que m'a apporté cette association féminine dite d'éducation et d'action sociale.

Au moment où j'ai accepté de me joindre au cercle de ma paroisse, je venais, par choix, de quitter le marché du travail. C'était vraiment un tournant dans ma vie... je me devais de bien le prendre pour continuer la route sans trop de heurts. Je devins femme au foyer.

Pendant un certain temps, j'éprouvais une sensation assez difficile à définir (solitude, isolement). J'étais à la recherche de moyens afin de me réaliser pleinement. Une campagne AFEAS, en me faisant accepter une responsabilité dans un comité dès la première année, me fit connaître cette forme d'engagement. Dire oui c'est engageant, c'est déroutant mais combien enrichissant.

J'ai appris à me rendre disponible aux autres, à donner de mon temps. J'ai fait l'apprentissage de méthodes de travail en groupe. J'ai acquis une certaine autonomie. J'ai découvert beaucoup d'entraide et de dévouement. Je peux répéter sur tous les tons à ceux qui veulent l'entendre que l'AFEAS est vraiment une école de formation. A chaque année, je profite de la formation qu'offre notre Association.

J'avoue bien honnêtement que le fait de me sentir solidaire d'un groupe m'a grandement aidée à acquérir plus de confiance en moi et à augmenter mon sens des responsabilités. Lorsque j'accepte une responsabilité, je pense que comme membre AFEAS, nous formons une équipe et qu'ensemble nous travaillons à atteindre le même but. Je me dis que nous avons besoin des autres et que les autres ont besoin de nous. En devenant membre AFEAS cela m'a permis d'être à l'écoute des autres pour mieux les comprendre.

Afin de réaliser ses buts, l'AFEAS inscrit à son programme des sujets d'étude se rapportant à toutes les sphères de la société. Je suis particulièrement attirée par la politique. J'ai été sensibilisée par les sujets d'étude: "Démystifier la politique" et "De la politique en parler et en faire". Les sujets d'étude exposent une situation et nous invitent à la réflexion et à l'action. C'est pourquoi j'ai accepté de vivre des élections sur le plan municipal. J'ai été élue au poste de conseiller. Je suis engagée dans un monde réservé aux hommes. Par cette expérience, je connais une autre forme d'engagement. Mon plus grand désir c'est que la femme sache prendre sa place.

À toutes celles qui ont le goût de s'engager, dites oui... et la joie de vivre se dégagera de vous»

(1) St-Roch de l'Achigan

TOUT SAVOIR SUR LES CHAMPIGNONS DU QUÉBEC

Par Eliane Pelletier

L'intérêt, le goût, sinon la passion pour la mycologie vous est venu à l'occasion des articles sur les champignons parus dans Femmes d'Ici de septembre '80?

Il ne vous est pas facile de trouver des documents pour agrandir vos connaissances sur le sujet? J'ai trouvé, pour vous, deux titres publiés récemment: **Tout savoir sur les champignons du Québec et Champignons du Québec.**

"Tout savoir sur les champignons" publié chez Stanké est plutôt modeste, sévère même. Imprimé sur papier genre "récupération", il est illustré en noir et blanc. Et curieusement les dessins qui accompagnent chaque description sont repris, en couleur, dans 16 hors-texte. Dans l'introduction, l'auteur donne la définition d'un champignon, décrit ses partis, dit comment les cueillir. Suit la description de 50 espèces. Le tout se termine par une dizaine de recettes.

"Champignons du Québec" est, au contraire, très brillant. La page couverture jaune vif, les magnifiques photos couleur présentées sur papier glacé en font un petit bouquin fascinant qu'on a envie de feuilleter juste pour le plaisir des yeux. D'ailleurs, il aurait bien sa place parmi les guides "Plantes sauvages des villes et des champs" et "Plantes sauvages printanières".

Un peu plus de cent champignons, tant comestibles que vénéreux, nous sont présentés. Mais j'ai été particulièrement captivée par le texte de présentation, véritable petite encyclopédie, qui relate, en particulier, l'utilisation que différentes civilisations ont fait des champignons en médecine et en magie. Car les champignons ont aussi des pouvoirs curatifs et hallucinogènes.

- (1) **Tout savoir sur les champignons de Québec, Marc Meloche, Col. Le Petit Format du Québec, 1980, 213 p. \$4.50**
- (2) **Champignons du Québec, Denis Lebrun, Anne-Marie Guérineau, Éditions France-Amérique, 1981, 288 p. \$9.95**

LE FLÉCHÉ TRADITIONNEL ET CONTEMPORAIN

Par Pierrette Lavallée

Hélène Varin-Brousseau, 1er prix de la Province de Québec en 1973, pour sa murale "Eventail", à qui l'on doit le présent ouvrage, est membre de l'AFEAS, de l'Association Québec-France, du Musée des Beaux-Arts, de la Société historique du Marigot de Longueuil, de l'Association des Artisans de Ceinture Fléchée Inc.

Pour Hélène, le fléché n'a plus de secret. L'ardeur qu'elle a manifestée à stimuler l'intérêt pour cet art de notre patrimoine l'a amenée à développer une nouvelle méthode analytique de travail, sous forme de travaux et d'abréviations et ce, dans le but de faciliter la tâche aux débutants. On retrouve dans cet ouvrage les renseignements généraux tels les abréviations, conversion des unités de mesures anglo-saxonnes en unité de mesures métriques, le matériel requis, etc... puis trois parties: 1- techniques et illustrations; 2- échantillons de motifs; 3- réalisations de pièces dont 16 pages sont en couleur. ➔

JARDIN D'AUTOMNE

Par Marie-Paule Guoin

En toutes saisons, la température nous préoccupe. Maintes fois, elle fait l'objet de nos conversations, si elle est maussade, nous lui reprochons de contrecarrer nos plans. Malgré nous, elle influence nos comportements, mais au fait, pourquoi n'est-elle pas toujours au beau fixe? L'été 81 est terminé, quelles constatations météorologiques faisons-nous? Journées chaudes, humides, nuits trop fraîches, pluies torrentielles et que sais-je encore? Cependant, la récolte abondante de cette année nous prouve que pour produire, la terre a besoin de chaleur, de pluie, d'humidité. Même si ces trois éléments sont difficiles à supporter, ils demeurent indispensables à la végétation. Il ne faut pas s'en plaindre.

Dans quelques jours apparaîtront les premières gelées, nous devons penser à l'hivernage des derniers légumes, le potager doit être débarrassé. Les carottes et betteraves sont arrachées, on les étend dans un endroit frais pour les sécher, puis ensuite, on les dispose dans le sable bien sec et on les entose dans une cave non chauffée ou dans une chambre réfrigérée à cet effet.

Pour les oignons, on les arrache, on les laisse bien sécher et on les dispose dans des grands paniers en broche ou dans des sacs en filet afin que l'air puisse circuler, ce qui les empêchera de pourrir. On peut aussi les étendre tout simplement sur un plancher de bois dans la cave. Les choux, une fois débarassés de leurs grandes feuilles, seront enveloppés dans du papier très mince (soie), puis suspendus la tête en bas, toujours dans la cave.

Les plantes bulbeuses ou tubéreuses telles que dahlias, bégonias, glaïeuls, cannas sont retirées du sol, on les fait sécher dans une pièce bien ventilée et on les conserve dans la mousse de sphaigne fine, presque sèche dans un endroit frais à l'abri de la gelée.

Les plantes annuelles peuvent à ce moment être remplacées par des plantes bulbeuses à floraison printanière telles que: tulipes, jacinthes, crocus, narcisses, etc... ces bulbes sont en vente à ce temps-ci de l'année dans les centres de jardinage.

Ces petits conseils se veulent sans prétention, ils n'ont rien de scientifiques, ils partent tout simplement d'expériences vécues qu'il me fait plaisir de partager avec vous. Si déjà vous procédiez de cette façon, oubliez ce que je viens de vous dire; dans le cas contraire, faites-en l'essai. Je souhaite à toutes bon succès.

(1) Pierreville

À noter que plusieurs motifs dans ce livre sont des créations d'Hélène, par conséquent inédits, et ne se retrouvent dans aucun ouvrage de fléché traditionnel.

Un livre à vous procurer si le fléché vous intéresse!

En vente chez votre libraire ou aux Éditions La Presse Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9, coût: \$6.50

Par Louise Picard-Pilon

LE FÉMINISME EN CHINE

Le premier mouvement féministe a vu le jour, en décembre dernier, sur le campus de l'université Beida de Pékin.

Depuis 1949, en Chine populaire, les Constitutions ont établi et consacré le principe de l'égalité des hommes et des femmes. Dès lors, le féminisme apparaît sans fondement. Cependant, malgré les discours et les objectifs politiques, la réalité est la même qu'ailleurs.

Lors d'une élection, l'automne dernier, pour choisir deux représentants des étudiants pour siéger à l'assemblée populaire du district, il n'y avait qu'une seule femme sur les dix-huit candidats. Au cours de la campagne, elle choisit comme thème: "La beauté orientale". Ce thème, qui représentant pour elle la nécessité pour la femme chinoise de se définir et de découvrir son identité, fut ridiculisé et critiqué. On lui reprochait surtout de ne pas être assez politique. La candidate tenta de s'expliquer en insistant sur le fait que "la femme aussi est un être humain" et qu'elle veut trouver la place exacte qu'elle peut occuper dans la société de son pays.

Battue aux élections, cette étudiante courageuse et tenace fondait quelques jours plus tard, avec l'aide de quelques compagnies, la Société d'études et de recherches féminine chinoise de Beida. Environ deux cents étudiantes et étudiants assistaient à cette assemblée de fondation.

Le Devoir, 4 août 1981

LE CRAN, C'EST QUOI?

Il s'agit du Centre de Ressources en Alimentation et Nutrition (CRAN), une corporation à but non lucratif, qui ouvre ses portes aux individus et aux groupes qui veulent se renseigner et trouver des solutions pratiques aux problèmes d'alimentation et de nutrition.

Le CRAN vise à offrir des ressources: nutritionnistes, dossiers, documentation et possibilités de produire des documents visuels ou écrits. Les activités offertes s'échelonnent de la consultation à l'animation d'ateliers et à l'organisation de soupers-rencontres.

Communiqué de presse, juin 1981

LA FISCALITÉ ET LES FEMMES

En mai, le Conseil du statut de la femme publiait deux études pour revendiquer une réforme qui rende justice aux femmes. Ces deux études sont intitulées: "Réflexion sur les politiques familiales et les services de garde" et "Description et analyse des diverses mesures fiscales concernant les transferts entre conjoints". Elles avaient pour but de poursuivre l'analyse effectuée pour la production du rapport "Pour les Québécoises: égalité et indépendance".

Selon ces études, trois principaux concepts peuvent être dégagés du système actuel: l'incapacité économique de la femme mariée, la division des rôles entre les époux et la garde des enfants est un travail du ressort des mères considéré comme non-essentiel.

Le Conseil est conscient que les recommandations de ces études ne répondront pas aux besoins de toutes les femmes ni à tous les besoins des femmes. Cependant, le Conseil exhorte le gouvernement à agir rapidement pour qu'enfin soit reconnu le travail des femmes auprès des enfants et que ces dernières disposent de conditions matérielles susceptibles de favoriser leur autonomie.

Communiqué de presse, mai 1981.

LI G ILI ÉSPECTATEURS ET LE CHOIX DES ÉMISSIONS

Selon le sondage OCS-TV Hebdo, les téléspectateurs choisissent leurs émissions surtout en fonction du contenu. En effet, dans l'ordre de ce qui motive davantage le choix des téléspectateurs, le contenu vient en tête de liste, suivi de la façon selon laquelle les émissions sont faites. Les vedettes et les animateurs viennent au troisième rang.

Cependant, le même sondage révélait que les trois genres d'émissions par ordre de préférence sont: les films, les téléromans et les informations. Il semble difficile de concilier les deux échelles.

OCS Nouvelles, vol. 11, no 5, 12 juin 1981

LES COURS DU SOIR

Par Marcelle B.-Dalpé

Les vacances sont finies depuis un mois. La famille a repris son "aplomb" comme dirait maman... Après quelques soirées passées à couvrir les livres et à identifier les menus objets personnels des écoliers, voilà qu'on se met à éprouver une certaine nostalgie.

Durant les longues journées, on a tout le temps pour vaquer à nos occupations de ménagère, il nous reste même des instants libres pour penser à ce qui meublera nos soirées. En y réfléchissant, on se souvient des feuillets publicitaires reçus ces derniers temps et des coupures de journaux remisés



dans un tiroir puisque nous n'avons pas eu le temps de les lire attentivement. Ces annonces publicitaires offrent un vaste choix de cours nous donnant l'opportunité de combler nos goûts selon nos disponibilités, nos intérêts et nos moyens. Que choisirons-nous? Des cours de langue? de danse? de personnalité? de culture personnelle?

En mettant du soin à faire notre choix, nous nous disons que le cours choisi sera le seul et que nous le suivrons jusqu'au bout... Tout le monde se promet d'être persévérant mais nombreux sont ceux qui ne tiennent pas le coup... C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les écoles privées ont inventé des stratégies pour faire déboursier aux étudiants beaucoup d'argent durant les premières semaines: rabais sur versement au comptant, vente de matériel pédagogique (livres, disques, casset-

tes), refus de remboursement sur les cours abandonnés?

Aujourd'hui, la Loi de la Protection du consommateur a corrigé plusieurs de ces pratiques. Que dit la loi si vous suivez des séries de cours énumérés plus haut:

- a) Le contrat écrit est obligatoire;
- b) le taux horaire, à la journée ou à la semaine doit être le même pour toute la durée du contrat;
- c) une école ou un professeur ne peut percevoir d'argent avant que les cours soient commencés;
- d) une école ou un professeur ne peut exiger de paiement en moins de deux versements sensiblement égaux effectués au début et au milieu du cours;
- e) un élève peut à tout moment résilier le contrat au moyen d'une formule au contrat ou par tout autre avis écrit;
- f) si un élève résilie le contrat avant que les cours soient commencés, on ne peut exiger de lui aucun frais ni pénalité;
- g) si un élève résilie le contrat une fois les cours commencés, l'école ou le professeur peut exiger de lui:

- 1- les prix des services qui lui ont été fournis;
- 2- le moins élevé des deux montants (\$50. ou un montant représentant 10% du prix des cours qui n'ont pas été donnés, ce, à titre de pénalité).

h) l'école ou le professeur doit restituer à l'élève la somme d'argent qu'il lui doit dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat.

Ce sont les dispositions de la loi face à l'école privée qui offre ces cours.

Là où la loi n'intervient pas face au consommateur, c'est dans l'inventaire de ses besoins, dans le choix judicieux des cours qui combleront ses besoins et dans la stimulation à la persévérance.

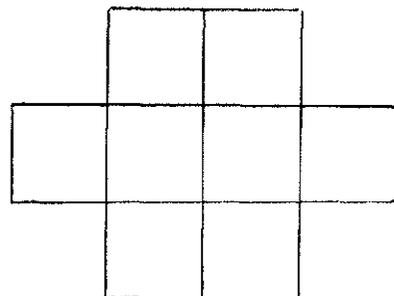
Avis aux intéressés et bon succès!

Réf: Revue Protégez-vous, août 1980

Par Eliane Pelletier

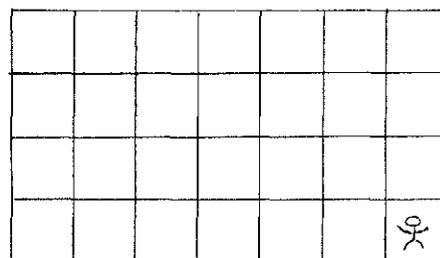
RESTEZ AGILES

Essayez d'inscrire dans cette grille les chiffres 1 à 8, de façon à ce que jamais un chiffre ne voisine celui qui le précède ou le suit, ni en haut, ni en bas, ni de biais.



HISTOIRE SCABREUSE

Un prisonnier mijote le projet de s'évader de la prison où il est détenu. La chose ne sera pas facile. La prison n'a qu'une sortie et compte 28 cellules qui communiquent entre elles. Le prisonnier est seul dans sa cellule mais les 27 autres sont surveillées chacune par un gardien qu'il devra tuer pour passer. Comment fera-t-il car pour sortir il doit passer par toutes les cellules sans exception et il ne peut revenir sur ses pas car il a une peur morbide des cadavres...

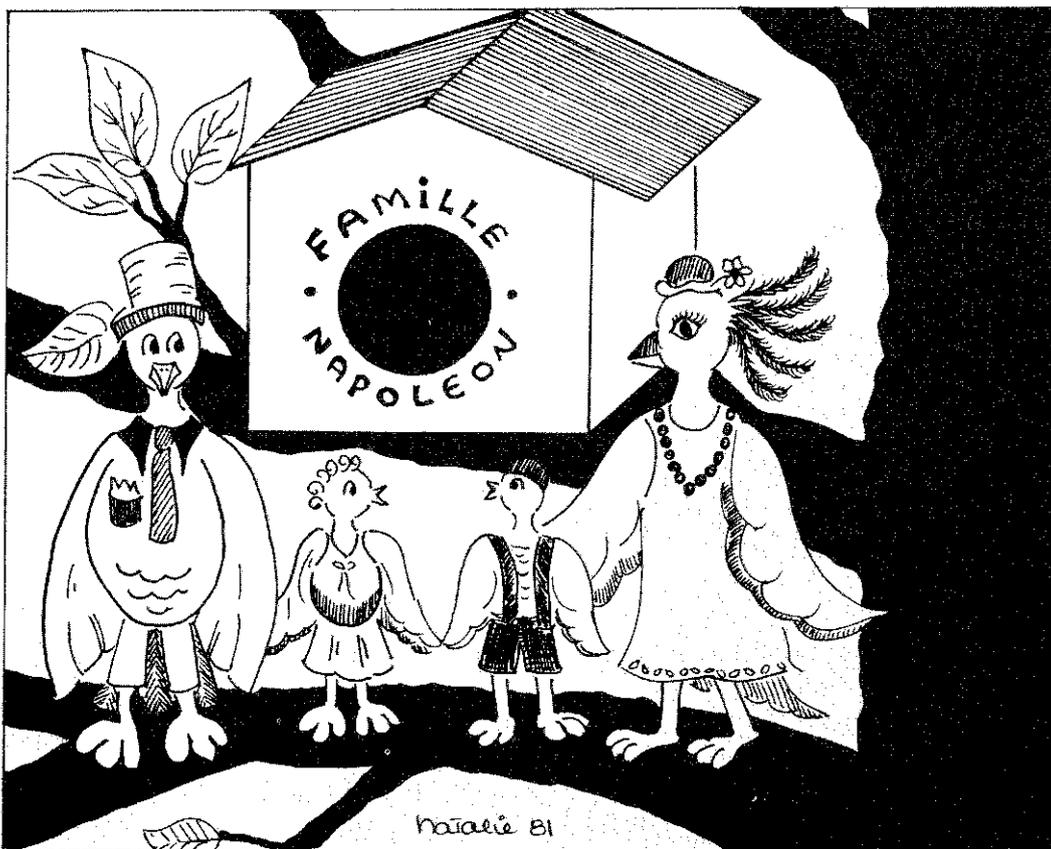


↓
sortie

Solution à la page 2

Par Lise Houle

si napoléon savait



LE NOUVEAU CODE EN BREF

Après 25 ans d'étude en vue d'une réforme, un nouveau droit de la famille est né. Il n'est maintenant plus question de subordination pour la femme envers son mari et les enfants deviennent tous égaux devant la loi. Depuis le 2 avril 1981, cette réforme du Code civil apporte des changements importants dans votre vie quotidienne et chambarde déjà nos us et coutumes.

Un retour aux sources

Notre Code civil remonte à 1866, juste avant l'entrée des provinces dans la Confédération canadienne. Ce Code civil, promulgué le 1er août 1866, permet au peuple de souche française

de vivre selon des lois respectant sa culture, puisque le Code civil s'inspire du Code Napoléon de 1804.

Les temps ont bien changé

Depuis 115 ans, il en a coulé de l'eau sous les ponts. Les mentalités ayant changé, le citoyen ne pouvait plus retrouver, dans ce Code civil édicté en 1866, les dispositions pour régir sa vie de tous les jours.

En 1955, un Office de révision du Code civil (ORCC) est enfin créé et a pour tâche d'étudier le texte de loi et d'y apporter des amendements.

Après vingt-cinq années de travail ardu, l'ORCC remet, en octobre 1977, ses recommandations et commentaires.

Le gouvernement décide alors d'accorder la priorité au droit de la famille,

contenu dans le plus périmé des neuf livres du Code civil. Après avoir convoqué une commission parlementaire où 35 mémoires sont déposés, le gouvernement élabore le projet de loi 89 qu'il sanctionne en décembre 1980.

Contenu de la loi?

C'est une loi générale qui contient les dispositions de base relatives à une matière spéciale. Il y a, entre autres, le Code de la route, le Code municipal, le Code criminel et... le Code civil. On retrouve dans ce dernier, les dispositions de base qui régissent notre vie civile. Ainsi, des articles y déterminent l'âge de la majorité, la façon de faire un testament, les garanties résultant d'un contrat de vente, les accords ou ententes que des personnes peuvent conclure entre elles concernant les biens, la propriété, les régimes matrimoniaux, les droits successoraux, etc...

LE NOUVEAU CODE CIVIL A VOL D'OISEAU

DEUX GRANDS PRINCIPES: ÉGALITÉ ET LIBERTÉ

Les deux grands principes qui ont présidé à cette réforme du droit familial sont:

» **l'égalité** de l'homme et de la femme entre eux et devant la loi;

• la liberté des personnes dans la façon d'organiser leurs relations familiales.

M. Marc-André Bédard, ministre de la Justice, croit fermement que ces deux principes favoriseront l'épanouissement de la famille. "C'est ma conviction profonde que l'égalité, la liberté sont des valeurs qui ne peuvent faire autrement que valoriser les individus et valoriser aussi la famille comme cadre responsable à l'intérieur de la société. L'égalité juridique des époux, c'est essentiellement le respect mutuel des aspirations de chacun. C'est dans ce respect que réside le meilleur ciment de stabilité pour la famille, autant pour les parents que pour les enfants".

« Les parents ont la liberté de choisir le nom de leurs enfants (nom du père ou de la mère ou des deux parents).

• les époux ont les mêmes droits et obligations;

• la résidence familiale est protégée,

• les enfants sont tous égaux puisqu'il n'y a plus de distinction entre eux, que leurs parents soient mariés ensemble ou non;

« les parents ont la liberté de choisir le nom de leurs enfants (nom du père ou de la mère ou des deux parents).

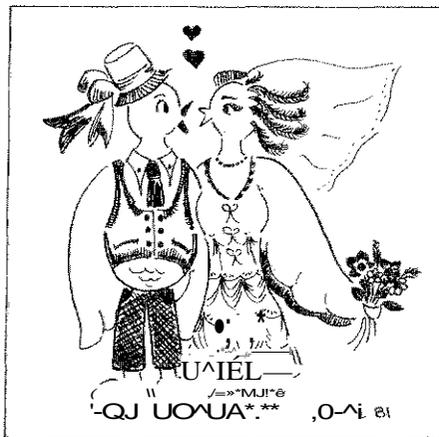
Certains autres articles de la loi 89 seront en vigueur aussitôt que le Code de procédure civile et la Loi sur l'adoption seront amendées en conséquence.

Par ailleurs, la mise en vigueur des dispositions portant sur les conditions pour contracter mariage, les nullités de mariage et le divorce, demeure sujette au transfert des compétences entre Ottawa et les provinces.

Les provinces ne peuvent donc légiférer en cette matière qui fait l'objet de discussions fédérales provinciales dans le débat constitutionnel.

LES EFFETS DU MARIAGE

Toutes les personnes mariées, avec ou sans contrat, sont concernées par les effets du mariage. Ces règles s'appliquent aussi bien aux personnes qui se marieront après le 2 avril 1981 qu'à toutes celles qui sont déjà mariées. Il s'agit des dispositions qui régissent les décisions quotidiennes des familles,



tout en reconnaissant une égalité complète entre les conjoints en assurant une protection aux deux. Les principaux effets du mariage concernent donc les droits et devoirs des époux, le nom des époux et la résidence familiale.

Fini le patriarcat

Depuis le 2 avril, les époux se doivent mutuellement respect (nouveau dans le Code), fidélité, secours et assistance et sont encore tenus de faire vie commune. Ils assurent conjointement la direction morale et matérielle de la famille, exercent, non plus l'autorité paternelle comme autrefois, mais l'autorité parentale et en assument les tâches qui en découlent. La femme n'a plus à suivre son mari partout où il décide de fixer sa résidence, car désormais, les époux choisissent ensemble la résidence familiale.

Un seul nom, une seule identité

La femme doit maintenant conserver son nom et prénom et exercer ses droits civils sous ces nom et prénom. Les femmes mariées avant le 2 avril 1981 peuvent, ou garder le nom de leur conjoint, et le mari n'a pas le droit de s'y opposer, ou reprendre son nom de naissance en faisant effectuer le changement de nom sur certains documents: permis de conduire, carte d'assurance-maladie, etc...

Les charges du mariage

Les époux contribuent aux charges du mariage en proportion de leurs facultés respectives. Chaque époux peut s'acquitter de sa contribution par son activité au foyer.

Les dettes contractées par l'un ou l'autre des époux pour les besoins courants de la famille (meubles, aliments, comptes d'électricité, etc...) deviennent la responsabilité des deux, à moins que l'un d'eux ne signifie le

contraire on contractant, de préférence par écrit.

S'il survient un différend entre les époux, au sujet de leurs droits et devoirs, ils pourront s'ils ne parviennent pas à s'entendre, demander au Tribunal de statuer dans l'intérêt de la famille.

Un toit familial protégé

Un des deux époux peut maintenant déclarer 'résidence familiale', l'en-trepôt où la famille vit principalement c'est soit une maison ou un appartement,

La déclaration de résidence familiale protège à la fois la maison ou l'appartement et le contenu. Ainsi, aucun des deux époux ne peut en disposer (vendre, louer, donner sans le consentement de l'autre, la maison ou l'appartement et son contenu). Certaines modalités sont prévues pour l'enregistrement de sa résidence comme "résidence familiale", elles sont faciles d'application. Que l'on soit propriétaire ou conjoint du propriétaire, locataire ou conjoint du locataire, une simple démarche permet à l'un d'eux de procéder à l'enregistrement et d'éviter ainsi bien des troubles en cas de mésententes.

Les effets du mariage ne concernent pas les personnes qui vivent en union de fait

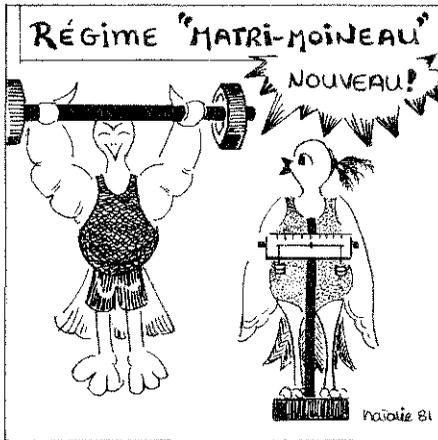
Les effets du mariage ne concernent pas les personnes qui vivent en union de fait. Celles-ci n'ont aucun des droits reconnus aux époux, par le code, ni aucune des obligations, car le législateur a choisi de respecter la liberté des personnes qui cohabitent sans être mariées en ne réglementant pas leurs relations.

Cependant, les personnes vivant en union de fait peuvent, si elles le désirent, conclure valablement certaines ententes. Leurs enfants, par contre, ont les mêmes droits et les mêmes obligations que ceux dont les parents sont mariés. De plus, quelques lois sociales donnent des droits aux personnes qui vivent en union de fait, après un certain temps.

LES RÉGIMES MATRIMONIAUX

Le Code civil traite du régime de la société d'acquêts et de celui de la séparation de biens. Mais les époux qui le désirent peuvent encore choisir le régime de la communauté de biens, même s'il n'est pas régi par le Code. Ils peuvent également choisir toute autre forme de contrat. À défaut de contrat, les époux seront soumis au régime légal qui est la société d'acquêts.

S'ils sont d'accord, les époux peuvent changer de régime avant et pendant le



mariage par un acte notarié. Pour les gens mariés sous la communauté de biens, ils continuent d'être soumis aux dispositions de leur contrat mais l'égalité juridique leur est maintenant reconnue.

La société d'acquêts

Depuis 1970, c'est le régime qui s'applique à tous ceux qui se marient sans contrat. On peut aussi le choisir comme régime matrimonial. Ce régime est avantageux pour la femme qui désirent demeurer au foyer ou travailler à temps partiel. Advenant un divorce, les acquêts (biens acquis durant le mariage, salaire, revenus de placement et biens acquis avec ces montants d'argent) sont divisés en deux. Les biens propres (biens acquis avant ou pendant le régime par héritage ou donation ou ceux acquis en remplacement des biens propres) demeurent la propriété de l'acquéreur.

Pendant la durée du régime, chaque époux administre ses biens-propres et acquêts comme il le désire et est responsable de ses dettes personnelles. Un époux ne peut faire de dons importants avec ses acquêts sans le consentement de son conjoint.

La séparation de biens

Chacun ses biens, avant, pendant et après le mariage. Voilà le principe de ce régime. Alléchant pour celui qui possède tout, catastrophique pour la personne qui vit du fruit de l'autre. C'est pourquoi il faut s'assurer pendant le mariage de partager équitablement les biens durables.

La séparation de biens s'administre comme la société d'acquêts sauf que, sous ce régime, on peut donner ses biens sans le consentement de son conjoint.

Mais comme maintenant la résidence familiale peut être protégée, la séparation de biens absolue n'existe plus. C'est pourquoi, il est doublement plus important de procéder à la déclaration de résidence familiale.

L'OBLIGATION ALIMENTAIRE

Selon ses besoins, selon ses moyens

L'obligation qui incombe aux membres d'une même famille de pourvoir aux besoins essentiels de ceux d'entre eux qui sont dans le besoin demeure. Elle s'exerce lorsque la personne qui verse la pension ne peut recevoir chez-elle la personne qui réclame cette pension.

La pension est déterminée d'après les besoins et les moyens de chacun et, s'il y a lieu, en fonction du temps nécessaire à la personne qui réclame les aliments pour acquérir une autonomie suffisante. Maintenant, la personne qui réclame des aliments doit faire la preuve de ses besoins, c'est-à-dire de l'impossibilité d'assurer sa subsistance.

Indexation et perception

Le tribunal peut, que le créancier le demande ou pas, ordonner que la pension soit indexée suivant l'indice annuel des rentes.

Depuis le 1er janvier 1981, une nouvelle loi facilite la perception des pensions alimentaires non payées ou versées en retard. À cet effet, un service de perception des pensions alimentaires a été mis sur pied dans 56 localités du Québec.

En cas de rupture

En cas de rupture de corps ou de divorce, le Tribunal peut, dès maintenant, accorder l'usage ou la propriété des meubles au conjoint non propriétaire et le bail de la résidence familial à l'époux non locataire.

L'AUTORITÉ PARENTALE

Le nouveau code consacre le principe d'égalité et de responsabilité de la mère et du père vis-à-vis des enfants. Il s'agit donc d'autorité parentale et non plus de puissance paternelle comme il en était question avant 1977.



L'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits doivent être les motifs déterminant les décisions prises à son sujet.

Les droits (de garde, d'éducation, de surveillance et de correction modérée) et obligations (garde, entretien et éducation) définis dans le nouveau code s'appliquent à l'endroit de tous les enfants, que les parents soient mariés ensemble ou non. Soulignons que, même s'il y a séparation de corps ou divorce, les parents conservent les mêmes droits et obligations envers l'enfant.

FILIATION

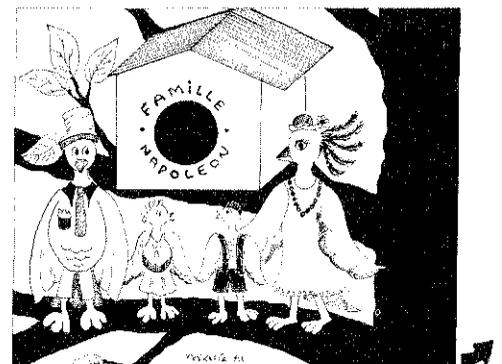
Égalité, droits et responsabilités

Les enfants, peu importe qu'ils soient légitimes, adoptifs ou naturels, sont égaux devant la loi et ont les mêmes droits et obligations à l'égard de leurs parents.

À cet effet, une mère célibataire n'a plus besoin d'adopter son enfant pour qu'il ait les mêmes droits qu'un enfant né de parents mariés ensemble. Les qualificatifs adultérins, illégitimes et naturels n'ont plus leur raison d'être. Quelle que soit la situation juridique, des parents mariés ou pas, déjà mariés ou non, l'enfant a toujours les mêmes droits et les mêmes responsabilités.

Nom de l'enfant

Autrefois, l'usage voulait que le mari donne son nom de famille à tous les enfants du couple. Maintenant, la loi permet aux parents de choisir ensemble le nom de l'enfant. Votre fils ou votre fille peut, dès lors, porter le nom du père ou de la mère ou d'au plus deux éléments provenant de vos deux noms. Cette liberté de choix des parents vaut pour tous les enfants quelles que soient les circonstances de leur naissance. Il est aussi possible de changer le nom d'un enfant né avant le 2 avril 1981. Il faut que les deux parents soient d'accord et adressent une requête par écrit au ministère de la Justice. Vous avez jusqu'au 2 avril 1983 pour le faire®



LES CHANGEMENTS... À VENIR

Parce qu'ils ont une incidence sur une autre loi ou qu'ils sont encore de juridiction fédérale, certains articles de loi seront mis en vigueur à une date encore non déterminée. Les voici:

L'âge du mariage

L'âge du mariage sera reporté à 18 ans. Actuellement, il est de 12 ans pour la fille et de 14 ans pour le garçon. Entre 16 et 18 ans, les futurs époux pourront obtenir une dispense d'âge du Tribunal, pour un motif jugé sérieux.

La rupture

La séparation de corps ou, après un an de vie commune, le divorce pourront être obtenus par consentement mutuel. Sauf, s'il y a désaccord, on n'aura plus recours au procédé accusatoire. Les époux n'auront qu'à soumettre au Tribunal un projet d'accord concernant toutes les conséquences de la décision de rupture (garde des enfants, partage des biens,

pension alimentaire, etc...) Le conjoint qui a "abandonné" le foyer pourra demander le divorce après 3 ans, l'autre conjoint après 2 ans. C'est actuellement 5 et 3 ans, respectivement.

Lors d'une rupture, une compensation pour l'enrichissement du patrimoine.

Une femme qui travaille au foyer ou en collaboration avec son mari sera en droit de demander une prestation en compensation de son apport, en biens ou en services, à l'enrichissement du patrimoine de son conjoint. Il faudra cependant qu'elle en fournisse les preuves au Tribunal.

Cette prestation compensatoire pourra être versée en argent ou payée, en tout ou en partie, par un droit de propriété, d'usage ou d'habitation de la résidence familiale dont le conjoint est propriétaire. En cas de séparation de corps, seul un droit d'habitation pourra être accordé.

Cette prestation compensatoire, définie par la Loi comme un dû, sera distinguée de la pension alimentaire accordée en fonction des besoins actuels ou à venir d'un conjoint.

La pension alimentaire

Lors d'un divorce, une pension pourra être immédiatement demandée ou la personne se réservera le droit d'en demander une dans les deux ans qui suivront le jugement, si elle prévoit des changements dans sa situation. Passé ce temps, le droit à une pension disparaîtra s'il n'a pas été exercé.

L'adoption

Tout un chapitre de la Loi 89 porte sur l'adoption. Lorsque ces articles seront en vigueur, toute personne majeure pourra, seule ou conjointement avec une autre personne, adopter un enfant. Un enfant de 14 ans et plus pourra refuser d'être adopté •

RESSOURCES

Pour s'informer sur le nouveau droit de la famille

La direction des Communications du Ministère de la Justice vient de produire plusieurs documents d'information visant à faire connaître un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille en vigueur depuis le 2 avril 1981.

Une brochure et une affiche sur le nouveau droit de la famille, ainsi que 3 dépliants portant sur la résidence familiale, le nom des époux et le nom des enfants sont maintenant distribués aux endroits suivants:

- Québec
Ministère de la Justice
Direction des Communications
1200, route de l'Église, 9e étage
Ste-Foy (Québec)
G1V 4M1
Tél.: (418) 643-5140
- Montréal
Ministère de la Justice
Direction des Communications
1, rue Notre-Dame est, bureau 3.133
Montréal (Québec)
H2Y 1B6
Tél.: (514) 873-6743

et dans les bureaux régionaux de Communications-Québec.

Pour des informations concernant les dispositions à venir sur l'adoption

- Vous adresser au Centre de services sociaux de votre région.

Pour changer le nom des enfants nés avant le 2 avril 1981

- Adresser une requête au:
Service du changement de nom
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église
8e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1
Tél.: (418) 643-2545

Pour connaître le contenu de la requête, voir Dossier AFEAS, octobre 1981 ou la brochure Nouveau droit de la famille du ministère de la Justice.

Pour percevoir une pension alimentaire due ou en retard:

- Vous adresser au bureau de service de perception alimentaire de votre région. Si vous ne le connaissez pas, adressez-vous à Communications-Québec.

Pour changer de régime matrimonial:

« Vous adresser à un notaire.

Pour faire une déclaration de résidence familiale:

- Consulter le dossier AFEAS d'octobre 1981 ou la brochure du ministère de la Justice.

Documents de référence

- Revue Justice de mai-juin 1981
- Brochure Nouveau droit de la famille du ministère de la Justice.
- Revue Châtelaine de juin 1981

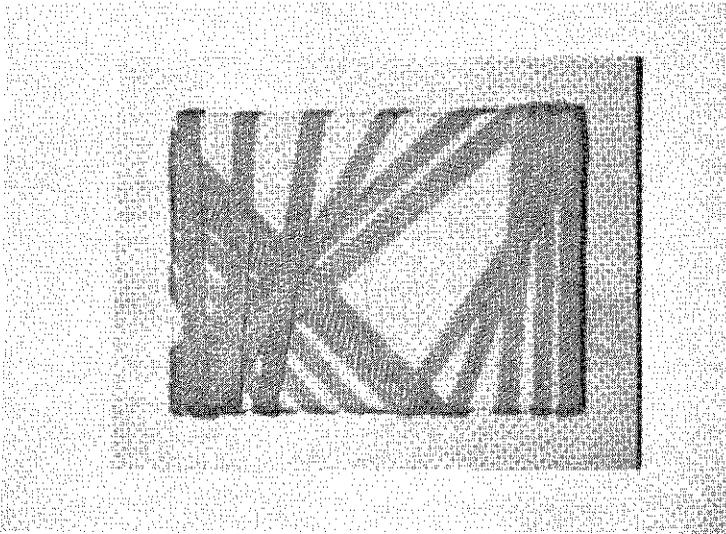
À Rouyn-Noranda,
suite de la page 15

C'est une occasion rêvée pour se faire entendre. Avec la Chambre de Commerce et le maire de Rouyn, l'AFEAS se prépare à rencontrer M. Lévesque. Pendant ce temps, un groupe de membres tentera de sensibiliser Mme Corine Côté-Lévesque attendue au centre commercial; elles porteront des pancartes pour profiter de la présence des journalistes et des caméras de télévision.

"Pas de conditions particulières pour Rouyn-Noranda", c'est la position finale du nouveau ministre des Affaires sociales et celles de la fédération des omnipraticiens et des fédérations des spécialistes (les fédérations sont les syndicats des médecins). Jusqu'à maintenant, Goliat a gagné.

L'AFEAS, trop essoufflée devant l'ampleur de la résistance, s'est accordée un répit de quelques mois. Mais le comité ad hoc ne s'avoue pas vaincu. Déjà, un certain nombre de projets sont prévus pour la rentrée à l'automne. C'est une histoire à suivre»

(1) responsable du comité ad hoc de l'AFEAS de Rouyn-Noranda



Jeanne Beauchamp

le fléché

Par Pierrette Lavallée

"Il n'y a pas à craindre qu'on oublie la manière de fabriquer le plus beau tissu manuel qui se soit jamais fait en Amérique et dans toute autre partie du monde." Ainsi s'exprimait Marius Barbeau dans la revue 20e Siècle de décembre 1944, en parlant du fléché.

Les origines du fléché sont plutôt obscures; nous vient-il des Indiens? ou des Européens?... on ne peut dire! Des témoignages du passé nous laissent croire que la ceinture fléchée existait déjà au XVIIe siècle. Selon M. Barbeau, la ceinture Assomption fit son apparition autour des années 1820 à 1830. Si on consulte les livres de la Compagnie de la Baie d'Hudson, on voit qu'en 1818 celle-ci achetait, à Lachine et à Montréal, un grand nombre de ceintures fléchées pour son commerce.

Après avoir connu une grande popularité à l'époque de la traite avec les Indiens, on faillit perdre le secret de ces ceintures fléchées dû au fait que les tisseuses, qui se plaignaient de la mauvaise rémunération de leur travail épuisant, suivirent le conseil du curé Tancred Viger, d'exiger paiement de leur travail en argent, sans quoi, elles cesseraient de tisser. La Compagnie de la Baie d'Hudson refusa et les tisseuses cessèrent de tisser. Ceci se passait vers 1890.

Au début du XXe siècle, de peur que ne se perde cette tradition, des efforts

furent tentés pour faire connaître davantage le fléché. L'action de la Canadian Handicrafts Guild, du Dr. E.Z. Massicotte et, plus tard, de Marius Barbeau, sans oublier le dévouement de Mesdames Françoise Venne et Napoléon Lord de l'Acadian, de Cécile Barot de Montréal et la collaboration de l'École des Arts domestiques de Québec et de plusieurs autres, qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, permirent de diffuser la connaissance du fléché dans toute la province sans toutefois y donner l'élan désiré.

En 1967, Madame Phidias Robert de St-Ambroise de Kildare réussit à stimuler un intérêt nouveau pour cet art. Des cours, sous la direction de Madame Madeleine l'Heureux, s'organisèrent à Longueuil en 1968 et en 1970 naissait l'Association des Artisans de Ceinture Fléchée du Québec Inc. L'Association, dont le siège social est à Montréal, compte une section à Québec et une dans la région de Lanaudière. Elle a pour but de sauvegarder la technique de l'enseignement du fléché; susciter les créations nouvelles; sensibiliser le public à la connaissance du fléché et favoriser la recherche.

Comme on peut le constater, le fléché a des origines lointaines et un avenir prometteur, si l'on en juge par l'essor qu'il a pris et la reconnaissance artistique qu'on lui témoigne. Dernièrement, le IIe Biennale de la Tapisserie Québécoise, "petit format" retenait une création de notre compagne Jeanne Beauchamp, parmi les oeuvres d'art choisies.

Le chef d'oeuvre de Jeanne Beauchamp s'intitule "Carrefour", il consiste en un croisement de bandes, motif Chevron ou V, en fil acrylique et viscosé, disposée sur un fond de toile de lin domestique, le tout déposé sur une planche de chêne pour en rehausser l'éclat.

En visitant les expositions de l'Association, j'y ai admiré, outre les ceintures traditionnelles à motif Assomption, Chevron, Tête de flèche, Flèche nette, etc... de magnifiques murales en motif Acadie, Montréal, Québec et d'autres, que je ne pourrais nommer, où l'artisan a joué avec les motifs afin de produire des effets modernes encore jamais vus et d'un goût exquis. L'aventure du fléché continue avec les chaudes écharpes aux couleurs variées, les sacs à main, coussins, abat-jour, jardinières. Le fléché a aussi apporté sa note de beauté et de richesse dans la réalisation de vêtements confortables tels la veste, la cape, le manteau, les coiffures de divers genres et j'en oublie.

Technique du fléché

Les matériaux employés sont la laine, le lin, la soie, le viscosé, l'acrylique, le fil métallique, etc...

Vous pouvez donner libre cours à votre fantaisie dans le choix des fibres, tout en ayant la prudence de réaliser un échantillon avant de vous lancer dans le tissage d'une grande pièce.

L'entretien d'une pièce de fléché se fait selon les recommandations du fabricant de la fibre utilisée et toujours sécher la pièce à plat.

Si vous possédez une ceinture ancienne, ne vous avisez pas de la laver ou de la faire nettoyer parce que les laines employées dans sa fabrication étaient colorées par des teintures végétales dont on ne connaît pas la résistance. Comme les mordants n'étaient pas toujours appropriés, tout traitement pourrait affecter définitivement les couleurs. (Artisanat québécois, de Cyril Simard, vol. 1, page 203).

Les accessoires nécessaires sont assez simples, un crochet et une brique ou la patte de la chaise pour accrocher et tendre la pièce, deux baguettes, des bandes élastiques, un tempié, un temple, un ruban à mesurer, des ciseaux.

Le montage consiste à calculer le nombre de fils requis dans chaque couleur; à répartir les couleurs dans l'ordre selon le modèle choisi; à mesurer la longueur des fils; à attacher tous les fils solidement de façon à pouvoir suspendre le travail au mur, au dessus de la tête.

Pour mesurer la longueur des fils, déterminer en premier lieu la longueur de la pièce, franges comprises, et ajouter 1/3 de cette longueur pour suppléer à la perte due au tissage. Ce 1/3 peut varier selon la tension du travail et la grosseur de la fibre employée.

L'ourdissage consiste à placer dans l'ordre sur et sous les baguettes les fils un par un, en alternant leur position sur et sous les baguettes, (voir figure no.)

Pour ourdir, placer le premier fil de droite sur la baguette du haut et sous la baguette du bas. Le deuxième fil sous la baguette du haut et sur la baguette du bas. Ainsi de suite jusqu'au dernier fil. Croiser de nouveau les fils dans l'ordre, en dessous des deux baguettes avec l'index droit avant de commencer le tissage. (Les fils de dessous sur l'index et les fils du dessus sous l'index). Retenir ce partage des fils avec une attache circulaire, au dessus, en faisant un noeud coulant.

Passer la main entre les fils du dessus et les fils du dessous et descendre le croisement des fils vers l'autre extrémité.

Attacher solidement cette extrémité et fixer à une patte de chaise ou au plancher à l'aide d'une brique. Toujours se placer à gauche du tissage, ceci est très important.

Tissage au doigt

Certains motifs se travaillent à partir du centre. Le principe de base consiste à prendre le premier fil de chaîne à droite du centre et à le ramener comme fil de trame en le maintenant solidement entre l'annulaire et l'auriculaire gauche. On croise ensuite les fils de chaîne en envoyant les brins du dessus en dessous et en ramenant les brins de dessous en dessus. À la fin de chaque demi-rang, on replace le fil de trame dans l'ordre avec les brins voisins, il devient alors le dernier fil de chaîne; puis on replace l'attache. Retourner le travail et répéter la même opération.

Certains motifs se travaillent à partir du côté jusqu'au centre. Retourner le travail pour la deuxième moitié et répéter.

Dans le patron suggéré, une cravate à rayures, le travail se commence sur le côté, c'est-à-dire de droite à gauche sans retourner la pièce.

Dans tous les cas, s'assurer de replacer l'attache pour la croisée des fils sur le dessus, une fois le rang ou le demi-rang terminé.

Soigner la tension pour des bordures égales et une largeur régulière.

Si la pièce est d'une largeur exceptionnelle, utiliser un templet ou un tempé

pour maintenir la partie tissée en place et l'empêcher de prendre de faux plis.

Le démêlage

À mesure que le tissage avance, le tissage se reproduit au bas, mais à l'inverse. Il faut détacher les fils retenus au plancher, défaire ce faux tissage en tirant délicatement les brins, deux à deux vers le haut, sans perdre la croisée. Replacer ensemble les fils bien tendus, replacer l'attache et fixer de nouveau à la patte de chaise. Continuer le tissage.

Authenticité du fléché

Quand une ceinture est tissée aux doigts, aucun autre brin n'est ajouté comme trame; ce sont les brins de la chaîne qui se déplacent qui deviennent la trame. Ainsi, si vous suivez le trajet d'une trame, celle-ci sera en diagonale et non horizontale comme dans le tissage régulier.

Bibliographie

Barbeau, Marius, Ceinture fléchée.

Bourret, Françoise, Lavigne, Lucie, Le fléché, l'art du tissage au doigt.

Simard, Cyril, Artisanat Québécois, vol. 1

Brousseau-Varin, Hélène, Le fléché traditionnelle et contemporain.

Leblanc, Monique, J'apprends à flécher et parle-moi de la ceinture fléchée.

Revue AFEAS, février 1977, vol. 11 no 6

CRAVATE À RAYURES

Par Pierrette Lavalée

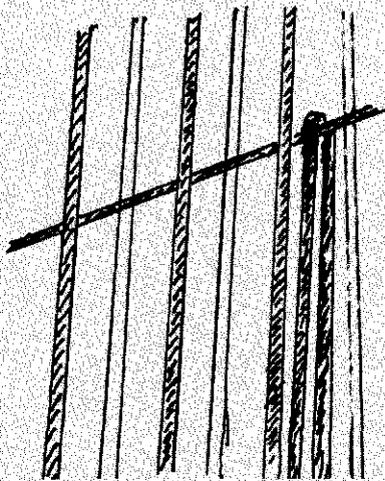


Henri-Paul Lavalée

Sur du papier, tracer le patron d'une cravate, longueur et largeur de votre choix. Ce modèle, grandeur réelle, servira de guide tout au long de votre tissage.

Pour élargir une cravate, on doit ajouter des brins graduellement et des deux côtés sur le même rang.

Mesurer et couper deux brins de couleur A au double de la longueur des brins de chaîne qui restent à tisser, plier en deux le brin que vous ajoutez, placer à cheval sur le brin de trame les deux bouts coupés bien égaux et



Comment élargir une cravate

replacer ces deux brins que vous venez d'ajouter dans l'ordre des brins voisins, c'est-à-dire que le brin qui passe sur le brin de trame se place en dessous et celui qui passe en dessous se place sur le dessus. Continuer à tisser jusqu'à la fin du rang.

Matériel: Laine à tricoter (chaussettes) 4 brins fins bien tordus.

Couleurs: 4 couleurs, A - beige moyen, 50 grammes; B - brun, 5 mètres environ; C - ivoire, 1 longueur 220 cm; D - rouille clair, 1 longueur 220 cm.

Les couleurs nécessitant de petites quantités permettront d'utiliser les restes de laine à chaussettes. Il est important que la qualité et la grosseur soient les mêmes que pour la couleur de base.

Montage des brins: 40 brins de 220 cm. Couleurs: A-36, B-2, C-1, D-1.

Tenir les brins ensembles, placer une corde de soutien à environ 89 cm du bout, faire un noeud avec la partie des brins au-dessus de l'attache pour ne pas tirer les brins au moment de faire la croisée.

Accrocher la corde de soutien à un crochet fixé au mur, mettre une autre

Suite à la page 17

MONT

ST-PIERRE

Par Eliane Pelletier



Publicité Unic Inc.

De la Gaspésie, souvent, nous ne connaissons que les paysages grandioses d'une sévère beauté et les routes achalandées de l'été perpétuellement en réparation. Des habitants des petits villages échelonnés le long de la côte, nous ne rencontrons que les préposés aux kiosques à souvenirs et les employés des restaurants.

Une population éparpillée sur un immense territoire vit dans l'isolement et la solitude, c'est pourquoi les gens ont développé un grand sens de la débrouillardise et une volonté de se suffire.

Pour les femmes de Gaspé-Nord, il est important de se rencontrer et de vivre la solidarité. Depuis deux ans, à Mont St-Pierre, elles organisent la fête internationale des femmes. À cause des difficultés de communication, cette fête a lieu fin mai et, depuis Matane jusqu'à Rivière-Madeleine, les femmes viennent pour se voir et échanger. La journée de discussion se termine par un souper communautaire où on mange la meilleure cipaille et le tout se clôture par une danse.

On retrouve là-bas les mêmes interrogations, les mêmes problèmes et les mêmes besoins d'information. On discute des problèmes de la mère au foyer, des lois qui régissent la vie des couples, de la santé mentale des femmes, sans oublier les difficultés de la femme du troisième âge.

Il faut aller à Mont St-Pierre pour rencontrer des femmes dynamiques qui ont décidé de se prendre en main. Prochaine étape: mise sur pied d'une maison des femmes»

COURAGEUSE ET DISPONIBLE

Lucille Bellemare

Par Madeleine Bournival (1)



"Le courage c'est la disponibilité d'esprit qui rend capable d'affronter les difficultés sans faiblir, c'est aussi l'élégance, souveraine de l'âme, qui se manifeste dans l'adversité" (Hemingway)

C'est le portrait de Lucille que je vois dans cette si belle pensée.

Nous avons élevé nos familles en même temps. Je vois Lucille ici et là, mais sans trop la remarquer. Avec le recul du temps, je réalise qu'elle a fait beaucoup de chemin. Elle mène de front l'éducation de ses enfants et beaucoup d'étude et de cours pour sa formation personnelle.

"La route sociale" qu'elle parcourt est aride. Nous sommes dans les années éclipses 1960 où la femme ne prend pas trop droit de parole publique. Idées nouvelles, je sais qu'elle essuie jalousie, froideur, rire mais le courage de Lucille se fortifie davantage, le défi est de taille.

La voilà présidente des Lacordaires et Jeanne-d'Arc. Sa vitalité, son bon sens, le respect qu'elle accorde à l'opinion de l'autre lui fait se souvenir qu'elle fait équipe. Le curé de la paroisse la nomme déléguée au Concile Diocésain. Travail, mission plutôt, très ardue: beaucoup de déplacements, d'étude, dossiers à passer et repasser. Nous sommes dans les années 70.

Pour l'Église, grands changements, notre société subit les tensions de la technique, de la modernisation, l'égalité, la recherche de l'épanouissement du couple, l'Église et sa hiérarchie, l'Église et le Laïc, l'om-

niprésence des média d'information, c'est le bouleversement dans tous les domaines. Lucille sait que sa tâche est difficile et ingrate. Son courage n'a pas de limite.

Sa famille est toujours là... elle aussi. Entre temps et encore, elle oeuvre pour l'AFEAS (vous le savez sans doute mieux que moi). Elle devient présidente dans notre paroisse et ça continue de bouger. Elle prête un local (pour 1 an, mais cela a duré 8 ans) à notre mouvement pour faire marcher 3 métiers à tisser. Nous ne savons pas combien d'heures et d'heures elle donne pour intéresser, occuper, instruire toutes nos petites "dames" nouvelles dans le mouvement. Je vois toujours sa disponibilité à longueur de temps: c'est une nièce, une soeur, belle-soeur qui demande de l'aide.

Lucille apporte le baume qui soulage et s'engage à trouver les bonnes solutions.

L'action sociale, son milieu: deux "bijoux" qui miroitent dans le plus profond de son âme. Lucille s'occupe activement de la S.S.J.B., je la vois prendre en main ces activités et elle s'engage "à plein". Le mot échec est banni de son vocabulaire et cela se fait sans bruit avec un petit air complice... de future réussite...

J'admire le courage de cette femme. Avec les courants d'idées: snobisme, paresse mentale, bourgeoisie, confort, Lucille pouvait tout prendre cela. Mais elle en fait fi... elle sait discuter des vrais problèmes humains de nos jours, briser la carapace de nos préjugés, montrer et démontrer les structures inhumaines et rétrogrades que la génération subit.

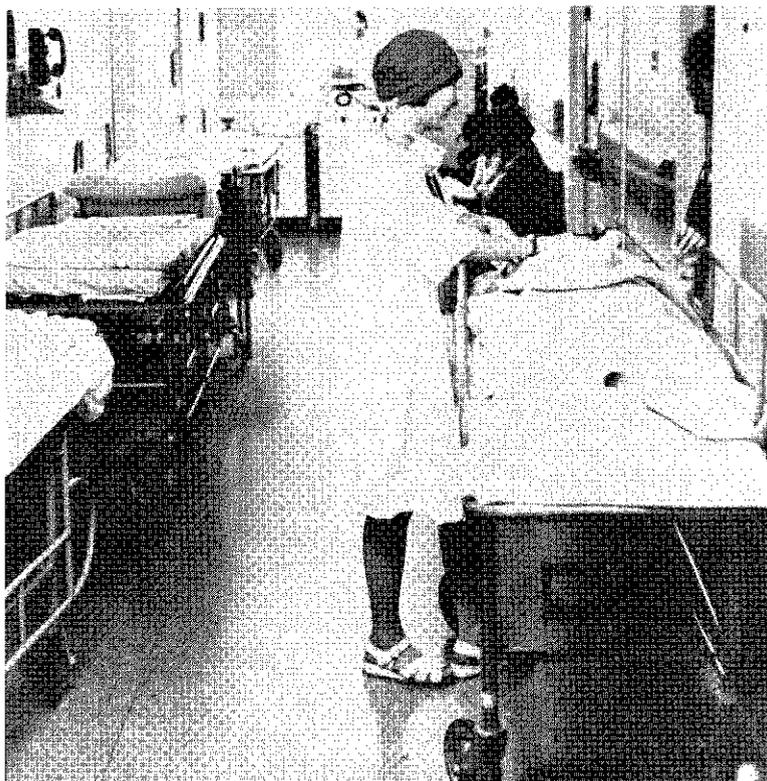
À vrai dire, si elle dépense avec joie et force ses énergies pour vivre avec plus de justice, sans haine, sans violence à travers la pression morale "libératrice", à travers la vérité et l'amour, c'est qu'elle est convaincue que seul l'amour des siens et des autres est constructif et fort.

Vingt ans de vie sociale et ce n'est pas fini. Lucille ça me donne le vertige. Je rends hommage à sa persévérance, sa force devant la montagne de travail qu'elle a accompli sans "tambour ni trompette". Tant d'années qui se sont déroulées, soutenues par la tendresse, la solidarité, le goût de l'autre, le goût du travail, de la justice.

Tout notre admiration pour ce que tu es»

(1) La Mauricie

m à rouyn-noranda



À Rouyn-Noranda règne une pénurie de médecins depuis si longtemps qu'on en a pris l'habitude. Cependant, le cercle AFEAS de Rouyn-Noranda décide de s'en mêler et forme un comité ad hoc pour s'occuper de la question. Et voilà l'histoire de David contre Goliath qui se répète...

FAUT S'TENIR EN SANTÉ

Par Yvonne Carlos (1)

Depuis trois ans, la situation des services médicaux est devenue vraiment critique; les médecins généralistes et spécialistes nous quittent les uns après les autres: leur tâche devient de plus en plus lourde à mesure qu'ils deviennent de moins en moins nombreux; leur revenu baisse parce qu'ils doivent consacrer de plus en plus d'heures au travail en milieu hospitalier (les tarifs en milieu hospitalier sont moins élevés que ceux payés en cabinet privé). Le recrutement de nouveaux médecins est devenu presque impossible à cause de ces conditions de travail auxquelles il faut ajouter l'isolement scientifique, l'éloignement familial et social et les préjugés contre les régions éloignées qui sont réputées comme étant presque sauvages.

Devant la détérioration des services, à la suite de nombreuses plaintes des membres qui n'arrivent plus à joindre un médecin, le cercle AFEAS forme un comité ad hoc en septembre 1980. Il a comme mandat d'étudier le problème, de formuler des recommandations et de préparer un plan d'action pour améliorer la situation.

Le comité s'attèle à la tâche et découvre que le problème est extrêmement complexe. La pénurie d'effectifs médicaux n'est pas une situation exclusive à Rouyn-Noranda, mais concerne toutes les régions éloignées du Québec, du Canada, c'est un problème mondial créé par la médecine moderne hautement technologique. Certains pays, certaines provinces ont commencé à réagir pour décentraliser leurs effectifs médicaux: les incitatifs financiers (primes d'éloignement, revenu garanti, etc...) donnent de bons résultats à court terme, il faut une politique plus globale pour le long terme.

Le comité ad hoc se propose de rédiger un mémoire. Dans ce but, il soumet quelques recommandations de base qui sont adoptées par l'assemblée du cercle. L'une d'elles demande au Ministère des affaires sociales de soutenir financièrement les efforts de recrutement du Centre hospitalier et du CRSSS.

Pendant ce temps, les démarches de recrutement de nouveaux médecins pour Rouyn-Noranda se soldent par un

échec total. Seuls cinq finissants, boursiers de l'État, viendront pour remplir leur contrat de service pendant un an. Or, sept omnipraticiens sur treize ont déjà annoncé leur départ et ni les fédérations des omnipraticiens, ni le gouvernement ne veulent entendre les cris d'alarme des médecins d'ici.

Devant ce mur d'incompréhension, au beau milieu de la campagne électorale (qui coïncide avec la période de recrutement des finissants en médecine), les médecins démissionnent en bloc. Ils ferment leur bureau, seuls les soins d'urgence, les soins intensifs et le service d'obstétrique sont maintenus. Ils demandent l'instauration de quelques incitatifs suffisants pour attirer de nouveaux médecins.

Forte de ses positions clairement établies, l'AFEAS s'engage dans l'action pour forcer le gouvernement à faire quelque chose. D'abord un télégramme au ministre Lazure qui reste sans réponse. Nous sommes en campagne électorale et le Premier Ministre est attendu.

Suite à la page 11

bo-boule



Huguette Dalpé

Par Francine Richard (1)

Bo-Boule est le chien de toute la famille. C'est un chien de chasse, un Beagle plus exactement. Il vit attaché à sa niche par une chaîne de vingt pieds, et à deux cents pieds d'un site enchanteur pour un chien de chasse.

Pourquoi attacher un chien en pleine campagne? On y a été obligé pour préserver certains biens matériels nécessaires tels les sièges de bicyclettes et les chaises de parterre qu'il prenait pour de la nourriture! Tant bien que mal, ce jeune chien vigoureux, coureur, chasseur s'est habitué à sa laisse, et aussi à cette vie qui va à l'encontre de sa nature de coureur de bois.

Régulièrement, cependant, nous le détachons. Et bien! croyez-le ou non, l'autre jour, Bo-Boule était détaché depuis peu, il faisait beau, le bois était enchanteur et Bo-Boule restait couché sur place, au bout de sa laisse détachée. Aurait-il eu des mains qu'il se la serait passée lui-même autour du cou!

Cette image de Bo-Boule immobile au bout de sa chaîne détachée m'a frappée. Je me suis dit: "Nous, les femmes, ne sommes-nous pas un peu comme Bo-Boule? Nous avons été paralysées dans des carcans. Soit. Mais souvent notre laisse est tombée ou pourrait tomber et nous agissons encore comme si nous l'avions au cou.

Je donne ici des exemples de carcans, de lisses, de chaînes, de harnais, de boulet qu'on nous a fait vivre, qu'on m'a fait vivre:

"À quoi ça te sert d'étudier si t'en arrive à changer des couches comme tout le monde?"... paroles dites par un curé à une jeune fille intelligente, studieuse et ambitieuse.

"Mes filles, quand vous pliez vos débarbouillettes, pliez-les et empilez-les soigneusement de façon à ce qu'on voit le dos du pli; de cette façon, quand votre mari arrivera le soir, à la maison et qu'il ouvrira l'armoire, ce sera agréable à voir pour lui"... paroles dites par une religieuse à ses pensionnaires du secondaire IV.

"Josette, si tu prends les devants en public, si tu parles, comment est-ce qu'il va se sentir ton mari? C'est comme s'il était rabaissé",... paroles dites par un homme à une femme.

"Pauvres enfants, leur mère part souvent"... leur mère est impliquée dans sa société.

Si je parlais à pied à travers le Québec et que je donnais à chaque femme une poche de jute vide et que je disais à chacune: "A chaque exemple de stéréotype féminin que tu as vécu et qui t'a amenée à te sentir aliéné, mets un bout de laisse d'un pied dans ta poche", je serais surprise de voir combien en rempliraient leur poche, jusqu'à en former une chaîne de vingt pieds comme celle de Bo-Boule, et combien se l'ajusteraient elles-mêmes au cou?

À l'AFEAS, nous apprenons à relâcher notre licou, lentement, très lentement

pour certaines et vite, très vite pour d'autres. Relâcher le licou, c'est accepter de laisser la famille un soir par mois pour aller à la réunion mensuelle de l'AFEAS.

Relâcher le licou, c'est accepter un poste qui demande deux à trois réunions par mois pour faire avancer l'AFEAS, pour faire avancer la société.

Relâcher le licou, c'est accepter un travail qui demande trois à quatre jours par mois pour l'AFEAS, en plus de la recherche et de la réflexion personnelles à la maison.

Relâcher le licou, c'est s'étudier soi-même en se demandant: "Si je n'avais jamais eu de carcan au cou, qu'est-ce que j'aurais aimé faire?", et le faire. C'est être soi-même, être femme.

Relâcher le licou, c'est s'impliquer dans la paroisse, l'école, les loisirs, la ville, la société, la politique. C'est être citoyenne.

Relâcher le licou, c'est arrêter de se laisser enchaîner par les personnes qu'on aime (mari et enfants) et continuer à les aimer tout en étant soi-même. Laisser les enfants faire leurs devoirs tout seuls, un soir par semaine, ce n'est pas si grave. Leur sens d'auto-responsabilité n'en sera probablement que plus renforcé.

Relâcher le licou, être soi-même à part entière dans la société, être bien là où l'on est, faire tous les actes concrets pour secouer ce joug souvent même inconscient, croire qu'à soixante ans, une vie de femme, à toute sa valeur, comme elle l'a été à vingt-cinq, trente, quarante, cinquante ans.

Relâche le licou, croire à soi-même.

Cher Bo-Boule, j'aurais le goût de te détacher, de te donner ta pleine liberté pour que tu vives comme un vrai chien de chasse que tu es. Mais auparavant, je vais t'aider à apprivoiser ta liberté afin que tu ne casses pas tout lorsque ta laisse sera tombée... afin que tu nous respectes, quoi!

Domage qu'il n'existe pas d'ACESV... Association Canine d'Éducation au Savoir-Vivre!

P.S.: Au moment d'aller sous presse (ma dactylo), nous apprenons que Bo-Boule a cassé sa laisse et a pris le large. Que devons-nous faire? Partir à sa recherche ou le laisser vivre sa pleine liberté?

Quel être extrémiste! Ou il casse sa chaîne ou il s'assoit dessus si elle est détachée»

(1) Participante au concours 1980

Par Jeannine Bouvet (1)

On peut consulter Larousse, Robert, la définition revient toujours aux mots: "en premier", "important". Moi je dis: ce qui me tient bien à coeur. Une sorte d'urgence, quoi!

Les déléguées réunies en assemblée générale annuelle, en août dernier, ont choisi deux priorités sur lesquels les 600 cercles vont mettre particulièrement leurs ressources humaines et financières au cours de l'année. Ces deux priorités d'action sont: la recherche, l'étude et l'animation sur le statut de la femme au foyer et la formation des membres à l'action sociale.

Mais avant d'engager nos ressources, notre temps et nos énergies à ces priorités communes aux 35,000 membres AFEAS, il serait bon de voir ensemble ce qu'est une priorité et ce qu'elle vise.

Le but d'une priorité d'action est de faire changer les mentalités, les lois ou des situations. Pour effectuer ces changements, nous sommes aidées, à l'AFEAS, de nos structures, grâce au

comité d'action sociale aux trois paliers et de nos outils: dossier priorités-actions, revue, réunion mensuelle,

Mais derrière ces outils, ces structures, il faut avant tout la volonté de toutes de vouloir apporter des changements. Nous pouvons changer des choses si nous le voulons bien. Mais comment effectuer ces changements? Il faut d'abord que chaque membre soit bien informé de la nature et des objectifs à poursuivre.

Chacune de vos responsables locales d'action sociale recevra un dossier qui traitera de cette question. À votre réunion de novembre, mois consacré aux priorités, vous aurez l'occasion d'en discuter. C'est après avoir été bien informée qu'on peut informer les autres, sa famille, ses amis (es), son entourage, sa commission scolaire, ses représentants municipaux, son député, etc... Cette information peut prendre différentes formes: discussions, études, lettres, téléphones, rencontres, mémoires, pétitions, articles dans

les journaux, émissions de radio, de télévision...

Toutes ces façons de faire ne sont que des moyens pour mener une action sociale à bonnes fins. Mais pour faire cela, il faut du temps, des énergies, de la volonté, des responsables, des outils et de la solidarité. Lorsque 35,000 femmes répètent incessamment la même chose, revendiquent sans relâche les mêmes droits, cela crée nécessairement un remous.

La ministre d'État à la condition de la femme au Québec, Mme Pauline Marois, a dit à la presse en août dernier: "L'AFEAS joue un rôle social très significatif au Québec. La présence de ce mouvement s'avère par ailleurs essentielle quant à l'évolution de la condition de la femme". Qu'on se le tienne pour dit. L'AFEAS est actuellement un corps intermédiaire des plus importants au Québec. Il faut que chaque membre en soit conscient, car c'est par le nombre de membres et la qualité de ses actions que l'AFEAS a cette place privilégiée, place qu'elle doit conserver.

(1) Comité provincial d'action sociale

Cravate., suite de la page 13

corde de soutien au bas de la partie la plus longue et fixer à une patte de chaise ou à une brique posée sur le plancher.

Ordre de l'ourdissage

Couleurs: A C B A D B
No de brins: 18 1 1 18 11 1

Faire la croisée, 1er brin sur l'index, 2e brin sur le majeur, ainsi de suite jusqu'à la fin des brins.

Placer la corde d'attache à la partie du dessus des brins de chaîne. Descendre le croisement des brins.

Début du tissage

Prendre le premier brin à droite, le brin de couleur B, comme fil de trame, tisser les brins jusqu'à la fin du rang, replacer le brin de trame dans l'ordre des brins voisins sur le majeur (dessous). Replacer l'attache, descendre le croisement des brins. Répéter le même geste en prenant toujours le premier brin de droite jusqu'à ce que le travail mesure environ 9 cm.

Ajouter 2 brins de la couleur de base, un brin au début du rang et l'autre vers la fin (voir dessin "pour élargir").

Continuer le tissage de cette façon en élargissant à environ tous les 5 cm ou selon les besoins de votre patron.

Cette partie plus large et plus longue mesurera en moyenne 82 cm.

Pour finir cette partie de votre cravate, faire un point arrière avec un fil transparent pour retenir les brins. Couper en laissant une frange d'environ 2 cm.

Il faudra maintenant travailler les fils non-tissés.

Au haut de la partie tissée, mettre un tempié, les deux baguettes l'une sur l'autre solidement retenues par des bandes élastiques ou une corde attachée de chaque bout qui servira en même temps pour suspendre le travail.

Défaire le noeud, bien étendre les brins et attacher solidement au bas, puis à la patte de la chaise.

Enlever la première baguette de la croisée, descendre le croisement. Enlever la deuxième baguette de la croisée en ayant soin de conserver la croisée, descendre le croisement, replacer l'attache et tisser comme pour la première partie, sans augmenter.

À 19 cm du début, faire une première augmentation, puis une deuxième à 14 cm de la première augmentation et une troisième à 12 cm de cette deuxième. Continuer à tisser sans augmenter jusqu'à ce que cette deuxième partie mesure environ 61 cm ou la longueur requise pour votre patron. Finir comme l'autre bout. Presser légèrement.

Note: Surveiller la tension des bords, surtout la droite où le fil de trame ne doit pas être trop serré; sinon votre travail aura tendance à boudiner®

COULIS PROVENÇAL

Par Eliane Pelletier

C'est la période d'abondance. Les jardins regorgent de bons légumes qu'il faut utiliser. C'est aussi le temps de faire des réserves. Voici une recette facile de coulis nourrissant que l'on peut mettre à congeler et déguster au cours de l'hiver.

- 10 tomates
- 1 gros oignon (4 onces)
- 2 ou 4 gousses d'ail
- 3 patates moyennes
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à soupe de farine céleri
- 1 1/2 pinte d'eau ou bouillon
- Estragon, persil, thym, marjolaine

Faire chauffer l'huile. Amollir l'oignon émincé, lorsque tendre, saupoudrer de farine et faire blondir. Ajouter les tomates, les patates et les aromates. Ajouter l'eau (ou bouillon). Bouillir 1 heure sur feu doux. Passer au moulin à légumes (ou au robot). Remettre au chaudron et cuire encore quelques minutes. On peut ajouter au choix, 1/2 verre de crème, au moment de servir.

aller-retour

Par Louise Picard-Pilon

CERCLES

Assomption de Shawinigan

En décembre 79, nous parlions dans cette chronique de l'action entreprise pour améliorer le transport en commun, dans la région de Shawinigan.

Le comité de surveillance formé alors de plusieurs représentants des corps publics, dont l'AFEAS, a dû rappeler à plusieurs reprises aux représentants municipaux et provinciaux, les engagements qu'ils avaient pris. Après un an et demi, la fameuse étude d'opportunité a été décidée par le gouvernement, et les maires ont pris le dossier en main. Tout devrait être réglé d'ici quelques mois. Une fois de plus, il a fallu beaucoup de patience et de ténacité pour faire avancer les choses.

Merci à Léonne Auger de nous avoir informées de la suite des événements. Nous attendons maintenant la conclusion du rapport.

Sainte-Thérèse de Trois-Rivières

En 1979, le cercle Sainte-Thérèse de Trois-Rivières publiait un premier livre de recettes. Devant le succès remporté par cette parution, les membres ont décidé d'unir leurs efforts pour produire un second livre intitulé "La Cuisine de M'man". Le lancement eut lieu en mars dernier en présence de diverses personnalités de la région.

Merci à Lucie Masson-Provencher pour cette information.

Isle-Verte

Le 8 mars dernier, les membres du cercle de l'Isle-Verte participaient pour la deuxième année consécutive à la célébration de la "Journée Internationale des Femmes".

En avant-midi, il y eut une messe chantée à l'intention de toutes les femmes. En après-midi, une conférence du Conseil du Statut de la Femme traitait des services offerts par le C.S.F., de la politique d'ensemble sur la condition féminine et du projet de Loi 89.

Il y eut aussi projection de deux montages audio-visuels: "Le sexisme à l'école" et "Le sexe à piles", suivis de discussions en ateliers et en plénière. On expliqua ensuite ce qu'est l'UMOFc et on lut des poèmes sur la femme.

L'AFEAS et le C.S.F. avaient monté des kiosques d'information à l'intention des participants. Hommes et femmes se sont côtoyés tout au long de cette journée bien remplie et ont conclu d'un commun accord que: "La femme fut créée d'une côte de l'homme, pas avec sa tête pour être au-dessus de lui, ni avec ses pieds pour être piétinée, mais à ses côtés pour être son égale, sous son bras pour être protégée et près de son coeur pour être aimée".

Merci à Gilberte Côté pour ces renseignements.

Saint-Pierre de Drummondville

Le 27 mai dernier, le cercle Saint-Pierre de Drummondville fêtait, dans l'enthousiasme et la fierté, ses dix ans.

Elles étaient là, un peu plus de 200, à se souvenir de la fondation, des débuts timides de leur présidente fondatrice, Thérèse Nadeau. Avec la Sagouine, qui sait si bien raconter, elles se sont rappelées les grands moments de la vie du cercle, son implantation dans le milieu.

C'est avec raison que les femmes de Saint-Pierre sont fières: en dix ans, leur enthousiasme s'est propagé et quatre cercles sont nés de leur vitalité.

Merci à Eliane Pelletier qui nous a renseignées.

Mont-Joli

Depuis septembre 1978, les membres du cercle de Mont-Joli ont entrepris des démarches en vue de la dépollution du lac du Gros-Ruisseau. Une résolution du cercle fut envoyée au ministre Léger à cet effet, dès mars 1979. Le comité d'action sociale s'est mis à l'oeuvre et a monté un dossier complet comprenant: l'appui des municipalités avoisinantes, l'accord unanime des clubs sociaux et la signature des propriétaires riverains.

En mai, l'AFEAS convoque une assemblée générale des riverains, au cours de laquelle un comité permanent est formé. La présidente du cercle fait partie de ce comité. On formule alors une demande officielle auprès de la Fédération des Associations pour la Protection de l'Environnement et des Lacs (FAPEL).

Au cours de l'été 80, quatre étudiants ont amorcé le travail qui se poursuivra durant les étés suivants, jusqu'à la dépollution complète.

Merci à Raymonde Saint-Amant qui nous a raconté tous ces faits.

Saint-Rédempteur de Matane

En avril dernier, les membres de l'AFEAS Saint-Rédempteur de Matane, se sont réunies pour étudier le problème de la pornographie. La responsable de l'action sociale a exposé la situation et les faits. Après discussion, on décida d'aller chercher l'appui des autres organismes du milieu pour ensuite faire des pressions auprès des autorités municipales, policières, provinciales et fédérales, pour que la loi soit appliquée et respectée.

Merci à notre informatrice Gaby Bouffard.

RÉGIONS

Bas Saint-Laurent-Gaspésie

Mercredi le 6 mai dernier, plus de 120 femmes ont participé, à Rimouski, au colloque régional sur "la femme et l'activité physique". Une dizaine de cercles ont participé à l'élaboration et à la réalisation de cette activité. Quatre moniteurs spécialisés de Kino-Québec ont aidé le comité organisateur. La publicité n'a pas été ménagée: 44 posters étaient affichés dans la ville; une émission de 15 minutes à la radio; une émission de 8 minutes à la télévision.

Les responsables sont pleinement satisfaites du succès de la soirée. Elles ont atteint leur but en sensibilisant les femmes de leur milieu à la nécessité de pratiquer des activités physiques. De généreux commanditaires ont fourni yogourts et jus de fruits qui furent distribués durant la pause.

Merci à Imelda Joubert-Lévesque qui nous a fait parvenir ces informations.

CHRONIQUE ?'HiDi^:i

SYLLABUS ET PARADIGME

Par Annette Verge (1)

Le 9 mai 1981, l'université du Québec à Montréal reconnaissait mes quinze ans de bénévolat à l'AFEAS comme expérience pertinente et m'acceptait au Certificat en communication. Et puis vint la rentrée.

Ah! ce soir du 8 septembre... je l'aurai dans la mémoire longtemps. Telle une petite fille, bien astiquée, je me retrouve dans cet immense complexe de l'Université. J'aurais eu besoin de ma mère. Comment découvrir sur un immense babillard, le nom de mon cours ou plutôt le sigle et la lettre J ou A pour Jasmin et Aquin, noms des deux pavillons. Soixante personnes au moins se sont agglutinées, papier en main, pour noter l'endroit où elles doivent se diriger.

Je n'y arrive pas. À l'information, on est débordé et incertain. Quelle rentrée à l'Université!

Alors que je rumine ma déconfiture, une "jeune femme" s'offre à m'aider. Elle s'y connaît, elle. Je la suis et ouf... elle me trouve la bonne porte qui doit m'ouvrir l'esprit à de grandes connaissances.

Un grand merci, lancé à la volée, et voilà que je cours, je grimpe et arrive toute essouffée, vingt-cinq minutes en retard à mon premier cours. Une petite fille de la campagne qui a vu les "petits chars" pour la première fois n'est pas plus éberluée.

J'entends le mot syllabus. Qu'est-ce que cela mange en hiver? Puis le mot paradigme... Des points se posent mais ma mémoire si prodigieuse est en panne sèche. Je regarderai dans le dictionnaire demain. Je ne vais pas afficher, dès le premier soir, mon ignorance devant les 33 élèves de ma classe.

Le professeur sait de quoi il parle même si je ne le sais pas. Je prends des notes, je pose quelques questions prudentes. Voilà, le premier soir est terminé.

Enfin voulez-vous savoir ce qu'est un syllabus? C'est un simple plan de cours. Et un paradigme? C'est plus difficile à expliquer. Je vous conseille le dictionnaire.

À la prochaine!

(1! Annette Verge signait Annette Legault il y a trois ans dans la revue femmes d'ici. Vous vous souvenez sans doute qu'elle a quitté l'équipe de rédaction pour retourner aux études.

CONSEIL EXÉCUTIF PROVINCIAL 1981-82



Christiane Gagné
présidente générale



Lucille Bellemare
première vice-présidente



Louise Joly
deuxième vice-présidente



Marie-Claire Lussier
première conseillère



Lise Paquette
deuxième conseillère



Gabrielle Berger
troisième conseillère



DIALOGUE

- Que tu es belle, ma compagne, que tu es belle!
Tes yeux sont des colombes!
- Que tu es beau, mon chéri, combien gracieux!
Combien verdoyante est notre couche!
Les poutres de notre maison sont les pins,
et nos lambris, les genévriers,
Je suis un narcisse de la Plaine,
un lis des vallées.
- Comme un lis parmi les ronces,
telle est ma compagne parmi les filles.
- Comme un pommier au milieu des arbres de la forêt,
tel est mon chéri parmi les garçons.
À son ombre, selon mon désir. Je m'assieds;
et son fruit est doux à mon palais.
Il me fait entrer au cabaret,
son enseigne au-dessus de moi est Amour.
Restaurez-moi avec des gâteaux de raisins;
soutenez-moi avec des pommes;
car je suis malade d'amour.
Sa gauche est sous ma tête,
et sa droite m'enlace!

Cantique des cantiques
1(15-17) 2(1-e) TOB



G. DALPÉ
1981